

ILE DE FRANCE

DLP 06-3-96004978

GRANDES CULTURES

Envoi n°5 du 5 mars 1996
ISSN N° 0767-5542

Avertissements Agricoles

Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue paul Doumer
93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél. : 42.87.76.71 - Fax : 48.58.64.80

Céréales

Maladies

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le tableau des types de souches piétin dans la région, publié dans le dernier bulletin. Les lignes IIs et IIp ont été inversées. Ainsi il n'y a donc bien que 2 % de souches lentes résistantes au prochloraz en moyenne dans la région.

Les infos de la plaine

La végétation a encore peu évolué. On voit quelques brûlures dues à la neige ou au marquage d'herbicides. Au niveau des maladies, la situation est la suivante:

- *piétin-verse* : on peut trouver quelques pieds avec des symptômes.
- *oïdium* : présence très fréquente de vieilles pustules. Il est encore prématuré pour préjuger des risques pour cette année (lessivage encore possible). A surveiller toutefois.
- *septoriose* : peu de tâches pour l'instant.

Au niveau des orges, il y a pas mal d'helminthosporiose et de rouille naine.

Les infos des modèles

* PIETIN-VERSE :

Données au 4 mars, sur l'ensemble des postes météo de la région pour des levées du 25 octobre.

Campagne	Contaminations	
	terminées	en incubation
92/93	9 à 11	4
93/94	6 à 8	4 à 5
94/95	11 à 13	3 à 5
95/96	4 à 6	4 à 5

Confirmation d'un nombre plus faible de contaminations que les années précédentes.

* SEPTORIOSE :

Très peu de contaminations ont été enregistrées cet hiver (2 à 3 fois moins que l'an dernier) et elles ont été moins graves. Quelques sorties de taches correspondant aux contaminations de début janvier vont avoir lieu.

A l'heure actuelle, le potentiel septoriose est faible.

Viroses

Comme l'an dernier notre laboratoire de Rungis est en mesure d'effectuer des analyses virologiques (JNO, virus des pieds chétifs). Pour tout renseignement, contacter votre technicien ou notre laboratoire (46-86-92-15).

Pois

BILAN DES ANALYSES APHANOMYCES

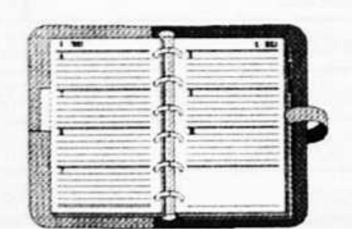
	réalisées	positives
Seine et Marne	191	53
Essonne	2	0
Yvelines	7	0
Aisne	74	31

Colza

Il est temps de remettre en place les cuvettes jaunes.
Ci-joint le tableau des insecticides utilisables au printemps.

Pomme de terre

N'oubliez pas de nous signaler les importations de plants en provenance des Pays-bas.



Céréales :
Situation maladies.

Colza :
Tableau insecticides.

INSECTICIDES COLZA

Matières actives	Spécialités commerciales	Charançon de la tige	Méligèthe	Charançon des siliques	Pucerons
alphamétrine	Fastac	0,15 l	0,15 l	0,2 l	
	Fastac 10		0,1 l	0,1 l	
betacyfluthrine	Ducat	0,3 l	02 l	0,2 l	
bifenthrine	Talstar	0,075 l	0,1 l	0,1 l	
	Talstar Flo	0,1 l	0,125 l	0,125l	
cyfluthrine	Baythroïd	0,3 l	0,2 l	0,2 l	
	Blocus	0,3 l	0,2 l	0,2 l	
cyperméthrine	Nombreuses spécialités (2)	25 g m.a.	25 g m.a.	20 g m.a.	
deltaméthrine	Nombreuses spécialités (2)	5 g m.a.	5 g m.a.	5 g m.a.	
deltaméthrine + pyrimicarbe	Best				1,25 l
dialiphos	Torak E		1,25 l	1,25 l	
endosulfan	Nombreuses spécialités (2)	437 g m.a.	262 g m.a	612 g m.a.	
endosulfan + parathion éthyl	Drifène AP	1,25 l	0,75 l		
esfenvalérate	Sumi alfa		0,5 l	0,6 l	
fenvalérate	Sumicidin 10		0,4 l	0,4 l	0,1 l
lambda-cyhalothrine	Karaté vert	0,15 l	0,1 l		
lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe	Karaté K, Open				1 l
malathion	Nombreuses spécialités (2)		700 g m.a.		
méthidathion	Nombreuses spécialités (2)	300 g m.a.	250 g m.a		
parathion éthyl+méthyl	Nombreuses spécialités (2)	300 g m.a.	200 g m.a		
phosalone	Nombreuses spécialités (2)		1000 g m.a	1200 g m.a	600 g m.a.
phosalone + parathion méthyl	Taxylone		0,75 l		
pyrimicarbe	Pirimor G - Aphox				0,5 kg
taufluvalinate	Mavrik Flo		0,2 l		0,2 l
taufluvalinate+thiométon	Mavrik B, Mavrik systo				0.4 l
tralométhrine	Tracker 108 EC	0,09 l	0,065 l	0,065 l	
triazamate	Aztec				0,5 l

Réglementation

Depuis le 1er janvier 1996, vous devez être agréés :

- si vous appliquez des produits phytosanitaires, quelle que soit leur catégorie, en tant que prestataire de service,

- ou si vous distribuez des produits phytosanitaires appartenant aux catégories suivantes :

T	T+
Cancérigènes	Tératogènes
Mutagènes	N (dangereux pour l'environnement)

Les produits cancérigènes, tératogènes et mutagènes sont identifiables par les phrases de risque suivantes : R40-R45-R46-R47-R50-R51-R53-R60-R61-R62-R63.
Les produits classés Xi et Xn suivis d'une ou plusieurs phrases de risque citées ci-dessus rentrent dans le champ d'application de cette loi.
Pour tout renseignement, contactez le SRPV (42-87-76-71)

Il présente une bonne efficacité sur la plupart des plantes annuelles ou bisannuelles. Son point faible reste les graminées estivales et l'érigeron. Présenté sous forme de granulés, son épandage nécessite un matériel adéquat. Son application doit être réalisée tôt (début mars) et sur sol non filtrant.

Ces différents programmes sont sans effet sur les adventices déjà levées au moment de l'application (sauf en cas d'emploi de TAURUS, CLAIRSOL 85, MASCOTTE et SOURCIEL qui incluent un herbicide de post levée). Par conséquent, en présence d'adventices, il faut additionner au traitement de prélevée un herbicide de post-levée.

En présence de flore à prédominance de dicotylédones, préférez des spécialités à base d'aminotriazole.
En présence de flore à prédominance de graminées, préférez des spécialités à base de glyphosate ou de sulfosate.

Matières actives	Spécialités	Dose
Sulfosate	OURAGAN SUPRAL	2 à 3 l/ha 9 à 18 l/ha
Glyphosate	BUGGY ROUND'UP BIOFORCE ROUND'UP GEOFORCE AZURAL	3 à 4,5 l/ha 3 à 6 l 3 à 6 kg 9 à 12 l/ha
Paraquat	SPEEDER	8 l/ha
Paraquat + diquat	GRAMOXONE +	6 l/ha
Aminotriazole + glyphosate	AZURAL DUO	12 à 15 l/ha
Aminiotriazole + glyphosate + thiocyanate d'ammonium	GLIFAZOLE ORIFLAM	12 l/ha 15 l/ha
Aminiotriazole + thiocyanate d'a.	WEEDAZOL TL RADOXONE TL TRADIAZOLE TA	10 à 15 l/ha
Aminiotriazole + thiocyanate + paraquat	GIROR	8 à 10 l/ha
Glufosinate	BASTA F1	4 l/ha (à utiliser par T>10°C)
Glyphosate + acifluorfène	TOTEM	5l/ha

➢L'agrément pour la distribution et l'application des produits phytosanitaires est obligatoire à compter du 1er janvier 1996

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi du 17 juin 1992, nous rappelons que tout organisme:

• qui distribue des produits phytosanitaires classés "toxique, très toxique, cancérigène, mutagène, tératogène et dangereux pour l'environnement"

ou

• qui applique des produits phytosanitaires en prestation de service

doit détenir un agrément délivré par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche de l'Alimentation.

Cet agrément est subordonné à deux conditions:
①L'attestation que "l'organisme dispose dans chacun de ses établissements d'au moins un employé permanent pour l'encadrement et la formation de dix personnes au plus, titulaire d'un certificat de qualification professionnelle".

②"Une attestation de la souscription d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle".

Pour obtenir un dossier concernant cet agrément veuillez écrire au :

S.R.P.V. Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi
BP 3202 -
69401 LYON cédex 03

Pour obtenir un dossier concernant le certificat, veuillez écrire au :

S.R.F.D. Rhône-Alpes
même adresse

P 7

VIGNE DE MOINS DE 4 ANS

Les spécialités à base d'isoxaben seront utilisées : CENT 7 (8 l/ha) ou QUATOR (2 l/ha) ou à partir de la 2 ème année TAURUS (18 l/ha). Sur flore mixte (dicotylénes + graminées) elles pourront être complétées par SURFLAN (6 l/ha). A partir à la 2ème année, CARAZOL ou PRIUS peuvent être utilisées.

Les autres matières actives (dichlobénil, diuron, norflurazon et pendiméthalmie) ne doivent pas être utilisées sur jeunes vignes.

ALTERNATIVE A CES PROGRAMMES CLASSIQUES

▪*L'enherbement naturel maîtrisé*

L'utilisation d'herbicides de prélevée de type triazine ou diuron induit un risque de pollution des eaux. La technique de l'ENM (Enherbement Naturel Maîtrisé) peut être une solution à ce problème.
L'ENM basé sur l'emploi exclusif d'herbicides de post-levée est expérimenté depuis 5 ans, dans le cadre du groupe vigne du Columa par des SRPV et d'autres organismes (ITV, CDB, BNIC, CIVC, Chambres d'Agriculture...).

Les conclusions de ces cinq années d'expérimentation sont que 2 à 3 applications de post-levée sont suffisantes pour maîtriser la flore adventice dans une très grande majorité des cas. Exceptionnellement, suivant la climatologie de l'année (été pluvieux), une quatrième intervention peut être nécessaire. De plus, l'ENM permet un enherbement pendant la saison hivernale, limitant de cette façon les pertes en nitrates dans les sols et les eaux ainsi que l'érosion.

Le principe de l'ENM est d'intervenir en prédébourrement de la vigne avec un herbicide systémique et de réaliser les autres interventions lorsque les adventices atteignent une hauteur maximale de 20 cm. Ce principe est donc de "tirer à vue", ce qui permet au viticulteur de choisir le produit de post-levée et sa dose/ha par rapport aux adventices présentes et à leur développement.

Si le viticulteur choisit un herbicide systémique, il devra prendre ses précautions (caches) pour éviter tout contact avec la vigne. Sinon, il reste la possibilité de l'herbicide de contact mais avec le risque du phénomène "parapluie" plus accentué que pour les herbicides systémiques (les plantes les plus hautes protégeant celles qui sont en-dessous).

Une solution pour éviter un troisième passage voire un quatrième dans les vignobles septentrionaux (risque de pluies estivales), est possibles. Avec application du post-levée, en deuxième passage, il suffit d'ajouter du diuron entre 1 200 à 1 500 g (demi-dose de diuron, donc réduction de l'apport prélevée sur l'année).

Economiquement, il a été montré que la technique ENM avec deux passages est moins onéreuse qu'un fractionnement du Végépron DS et avec trois passages le coût est à peu près équivalent à ce dernier.

➢ESCA

Les conditions climatiques ont été peu favorables pour l'instant à la réalisation des traitements ESCA (voir notre premier bulletin).

Dès la prochaine période ensoleillée, ces traitements devront être réalisés rapidement.
Ils devront être interrompus dès les premiers signes de gonflement des bourgeons les plus précoces.